



Assemblée européenne de sécurité et de défense  
Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale

DOCUMENT A/2077

15 juin 2010

CINQUANTE-HUITIÈME SESSION

---

Proposition de prix européen  
« civisme, sécurité et défense »

RAPPORT

présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques  
par Mme Christine McCafferty, rapporteure  
(Royaume-Uni, Groupe socialiste)



CINQUANTE-HUITIÈME SESSION

---

Proposition de prix européen  
« civisme, sécurité et défense »

**RAPPORT**

présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques  
par Mme Christine McCafferty, rapporteure  
(Royaume-Uni, Groupe socialiste)

Rapport transmis au Président du Conseil de l'UEO ; au Secrétaire général de l'UEO ; au Président du Conseil de l'Union européenne ; au Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ; au Président de la Commission européenne ; à la Commissaire européenne chargée des relations institutionnelles et de la stratégie de communication ; aux Présidents des parlements nationaux et aux Présidents des Commissions des affaires étrangères, de la défense et des affaires européennes des 39 pays représentés au sein de l'Assemblée ; aux Présidents des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'OTAN, de l'Assemblée balte, du Conseil nordique, de l'Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, de l'Assemblée parlementaire de la CEI ; au Président du Parlement européen, ainsi qu'aux Secrétaires généraux des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'OTAN.

*Proposition de prix européen « civisme, sécurité et défense »*

---

**RAPPORT<sup>1</sup>**

*présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques  
par Mme Christine McCafferty, rapporteure (Royaume-Uni, Groupe socialiste)*

---

TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATION N° 853.....	2
sur la création d'un prix européen « civisme, sécurité et défense » .....	2
EXPOSÉ DES MOTIFS.....	3
présenté par Mme Christine McCafferty, rapporteure (Royaume-Uni, Groupe socialiste) .....	3
I. Introduction.....	3
II. La proposition d'un prix européen « civisme, sécurité et défense » par le CiDAN .....	3
III. Projet de règlement du concours.....	4
LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION .....	7

---

<sup>1</sup> Adopté par la commission le 18 mai 2010.

**RECOMMANDATION N° 853<sup>2</sup>**

*sur la création d'un prix européen « civisme, sécurité et défense »*

L'Assemblée,

- (i) Considérant que la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui inclut la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union pouvant conduire un jour à une défense commune, ne pourra progresser sans l'adhésion d'une large majorité de citoyens européens ;
- (ii) Préoccupée par le doute qui subsiste dans les opinions publiques sur l'intérêt de la construction européenne et sur la validité des institutions créées ;
- (iii) Consciente que la PSDC demeure de fait encore trop méconnue et qu'il convient de promouvoir une « conscience européenne de sécurité et de défense », définie comme le volet civique de la PSDC ;
- (iv) Persuadée qu'il existe malgré tout de multiples initiatives individuelles ou collectives qui méritent d'être récompensées car elles contribuent au développement de la PSDC et plus largement de la citoyenneté européenne,

**RECOMMANDE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN**

1. La création d'un prix européen « civisme, sécurité et défense », destiné à récompenser des actions particulièrement remarquables en faveur du développement du civisme européen, ainsi que de la conscience européenne de sécurité et de défense.

---

<sup>2</sup> Adoptée par l'Assemblée le 15 juin 2010, au cours de sa 1<sup>ère</sup> séance plénière.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

*présenté par Mme Christine McCafferty, rapporteure (Royaume-Uni, Groupe socialiste)*

### **I. Introduction**

1. L'Union européenne doit se préoccuper de la défense des territoires et des populations de ses Etats membres. Elle se doit aussi de défendre les intérêts et de sauvegarder les valeurs de ses Etats membres, notamment la démocratie et les droits de l'homme. L'UE permet également à ses Etats membres d'agir de concert en matière de gestion de crises et de promouvoir ainsi la paix dans le monde. Pour atteindre ces objectifs, l'UE doit mettre en oeuvre une politique de sécurité et de défense commune (PSDC) à la hauteur de ses ambitions et soutenue par l'opinion publique.

2. Dans les domaines de la sécurité et de la défense, les actions des gouvernements nationaux et des institutions européennes doivent aller de pair avec l'adhésion des citoyens d'Europe. Les constructions institutionnelles ne peuvent acquérir de légitimité que si elles sont connues et approuvées par les citoyens. La conscience européenne de sécurité et de défense ne peut s'édifier que sur des fondements définis, avec des valeurs reconnues et une culture commune, ainsi que sur des réalisations concrètes, crédibles et claires, sans remettre en cause les spécificités nationales (langue, traditions, etc.). Les citoyens d'Europe les plus conscients de ces exigences doivent s'associer pour oeuvrer dans ce sens.

3. S'agissant des voies et moyens de développer cette « Conscience européenne de sécurité et de défense », l'effort doit porter tout particulièrement sur l'information et l'éducation de sécurité et de défense dans l'enseignement et la vie citoyenne. Cinq acteurs sont donc prioritaires pour affermir cette « conscience européenne de sécurité et de défense » et « faire passer » les messages : les responsables politiques, les médias, les formateurs (universitaires et enseignants), les diplomates et les militaires. C'est vers eux qu'il faut agir en priorité.

4. Le renforcement de la conscience européenne de sécurité et de défense et l'adhésion à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) vont de pair, la première légitimant la seconde. La volonté politique ne peut être attendue que d'hommes et de femmes déterminés et convaincus. Le développement en parallèle de la conscience de défense repose sans doute sur l'éducation, la formation et l'information, mais aussi sur un désir d'action et d'engagement.

### **II. La proposition d'un prix européen « civisme, sécurité et défense » par le CiDAN**

5. L'association « Civisme Défense Armées Nation » (CiDAN) a sollicité le soutien de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense (AESD) en vue de promouvoir le lancement d'un prix européen « civisme, sécurité et défense », visant à valoriser des initiatives concrètes, permettant de renforcer une conscience européenne de sécurité et de défense.

6. Le prix européen s'inspirerait du trophée « civisme et défense » que l'association française CiDAN organise chaque année en France et qui est remis alternativement par le président de l'Assemblée nationale et du Sénat français. Le CiDAN a donc une expérience et une expertise certaines dans ce domaine.

7. L'association « Civisme Défense Armées Nation », dont le titre exprime bien les ambitions, est indépendante de tout parti politique, soutenue par le ministère de la défense. Elle regroupe des adhérents venant de tous les milieux professionnels et cherche à développer l'esprit de défense, en particulier chez les jeunes, et à renforcer le lien entre les armées et la société.

8. Le CiDAN oeuvre notamment pour la prise de conscience, par les opinions publiques des pays de l'Union européenne, d'un besoin commun de civisme, de sécurité et de défense. Cette éveil de la conscience européenne de sécurité et de défense, volet humain de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), doit conduire à la réalisation d'une Europe disposant de capacités militaires et civiles adaptées à ses ambitions, capacités reposant sur des coopérations, partages, mutualisations, ainsi que sur des équipements communs et sur une base industrielle et technologique performante.

9. L'association considère que la dimension européenne fait partie intégrante de toute réflexion sur les questions de sécurité et de défense. A ce titre, avec ses partenaires de l'Union au sein du – encore modeste – réseau dit de Klingenthal, elle organise chaque année depuis dix ans une conférence internationale sur des thèmes permettant aux opinions publiques de prendre conscience des enjeux de sécurité et de défense en Europe. C'est au sein de ce réseau qu'est née l'idée de récompenser, au niveau européen, une initiative particulièrement méritante en faveur de cette prise de conscience.

10. En effet, depuis 2001, des citoyens des pays de l'Union européenne, civils et militaires, membres d'associations, d'universités, d'instituts et centres de recherche, journalistes et « jeunes », animés par la même volonté de faire progresser l'Europe de la sécurité et de la défense, se sont rencontrés chaque année en automne pendant quelques jours à Klingenthal, village d'Alsace près de Strasbourg, au cours de séminaires accueillis par la Fondation Goethe, et organisés par le CiDAN, en partenariat avec l'École de la Paix de Grenoble et avec la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH).

11. Le but de ces séminaires est de promouvoir, auprès des opinions publiques de chaque pays, le développement d'une conscience européenne de sécurité et de défense, définie comme le volet humain, social et démocratique de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Le terme de conscience est le fruit d'une harmonisation entre tous les pays à partir de termes tels que esprit, volonté ou culture de défense.

12. Par ses rapports, ses débats et ses propositions, l'Assemblée européenne de sécurité et de défense (AESD) permet aux parlementaires nationaux des pays européens de présenter collectivement des recommandations politiques aux gouvernements européens. Elle constitue donc le lien démocratique essentiel entre les parlements nationaux, l'opinion publique et les activités européennes communes en matière de sécurité et de défense. A ce titre, l'Assemblée appuie pleinement, auprès des Etats membres et des institutions de l'Union européenne, le projet très pertinent de prix européen « civisme, sécurité et défense » proposé par le CiDAN.

### ***III. Projet de règlement du concours***

#### **Article 1**

Organisé par l'association Civisme Défense Armées Nation, placé sous le haut patronage du Président du Conseil européen, le prix européen « civisme, sécurité et défense », est destiné à récompenser des actions particulièrement remarquables en faveur du développement du civisme européen, ainsi que de la « Conscience européenne de sécurité et de défense », définie comme le volet civique de la PSDC.

#### **Article 2**

A ce titre, les principaux domaines concernés sont les suivants :

- réalisations concrètes et lisibles en faveur de la conscience citoyenne européenne ;
- cérémonies du souvenir ou du devoir de mémoire ;
- information et éducation à la sécurité et à la défense européennes dans l'enseignement et la vie citoyenne ;
- renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne,
- promotion du concept d'intérêts essentiels européens de sécurité.

#### **Article 3**

Le concours est ouvert à tous les citoyens européens, comme aux collectivités, associations, fondations, entreprises, unités et états-majors militaires, ainsi qu'aux établissements d'enseignement publics ou privés (écoles, collèges, lycées, universités) de tous les pays de l'Union européenne.

#### **Article 4**

Chaque année, le déroulement est le suivant :

- septembre : début des appels à candidatures
- mars de l'année suivante : date limite de dépôt des candidatures
- avril de l'année suivante : réunion du jury

- 9 mai de l'année suivante: remise du prix à la présidence du Conseil européen

### **Article 5**

Les candidats doivent remplir un dossier d'inscription comprenant :

- une présentation des personnes ou organismes impliqués ;
- un exposé détaillé de l'action ou des actions réalisées, incluant le nombre de bénéficiaires, l'antériorité et la pérennité de celle(s)-ci ;
- une présentation des moyens mis en œuvre ;
- l'évaluation et la validation des résultats enregistrés ;
- une fiche de synthèse de deux pages maximum.

Ce dossier peut comprendre articles de presse, photos, films ou tout autre support mettant en valeur l'action ou les actions réalisées.

Il est à télécharger sur le site : [www.cidan.org](http://www.cidan.org) ;

puis à adresser par courriel à l'adresse [cidan@free.fr](mailto:cidan@free.fr), ou par courrier postal à l'adresse :

CIDAN  
Caserne d'Artois – BSN  
9 rue Edouard LEFEBVRE  
F 78000 VERSAILLES

### **Article 6**

Le jury se réunit à Bruxelles ou à Strasbourg.

Présidé par une haute personnalité européenne désignée par le Président du Conseil européen, il est composé de représentants de rang équivalent :

- du Service européen pour l'action extérieure,
- du Comité militaire de l'Union,
- du Parlement européen,
- de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense,
- de l'Agence européenne de défense,
- de la Commission européenne.

### **Article 7**

Le jury établit un palmarès composé du lauréat et éventuellement de deuxième et troisième prix, accessits et mentions spéciales.

Les délibérations du jury sont secrètes, ne sont pas publiées et sont sans appel. Les concurrents, dès lors qu'ils participent au concours, s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury.

Le prix est remis lors d'une cérémonie officielle, par le Président du Conseil européen.

### **Article 8**

Le prix est remis en jeu chaque année. Le lauréat est déclaré hors concours pour une période de trois ans.

### **Article 9**

Les participants autorisent par avance les organisateurs à utiliser leurs noms et leurs photographies sans que cette utilisation ouvre droit à une quelconque rémunération.

**Article 10**

Dispositions transitoires :

- septembre 2010 : lancement officiel, début des appels à candidatures
- mars 2011 : date limite de dépôt des candidatures
- avril 2011 : réunion du jury
- 9 mai 2011 : remise du prix à la présidence du Conseil européen

## LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

### Président

M. Paul WILLE (BE) (Lib)

### Vice-présidents

Lord ANDERSON of SWANSEA (UK) (Soc)

M. Marco ZACCHERA (IT) (Fed)

### Membres titulaires

M. Xhevat ADEMI (MK)

M. Anton ANDERLIČ (SI) (Lib)

M. Pawel ARNDT (PL) (Fed)

Mme Rossana BOLDI (IT) (Fed)

Mme Anna Maria CARLONI (IT) (Soc)

M. Vladimiro CRISAFULLI (IT) (Soc)

Mme Anna DALARA (GR)

M. Jean-Claude FRECON (FR) (Soc)

Mme Angelika GRAF, MdB (DE) (Soc)

M. Kalev KALLO (EE) (Lib)

M. Paul KEHOE (IE) (Fed)

M. Jozef KLIM (PL) (Fed)

M. Markku LAUKKANEN (FI) (Lib)

M. Humfrey MALINS, MP (UK) (Fed)

M. Patrick MEINHARDT, MdB (DE) (Lib)

M. Alejandro MUNOZ ALONSO (ES) (PPE/DC)

Mme Marija PEJGINOVIC BURIC (HR) (PPE/DC)

M. Freddy de RUITER (NO)

Mme Malgorzata SADURSKA (PL) (Fed)

M. Jozef SIMKO (SK) (Fed)

Mme Tineke STRIK (NL) (Soc)

M. Mustafa UNAL (TR) (Fed)

M. Karl-Georg WELLMANN, MdB (DE) (Fed)

M. Kornel ALMASSY (HU) (Fed)

M. Gerolf ANNEMANS (BE) (ni)

M. Lokman AYVA (TR) (Fed)

Mme Anne BRASSEUR (LU) (Lib)

Lord CHIDGEY (UK) (Lib)

M. Imre CZINEGE (HU) (Soc)

M. Constantin DASCALU (RO) (Fed)

Baroness GALE (UK) (Soc)

M. Michael HENNRICH, MdB (DE) (PPE/DC)

Mme Liana KANELLI (GR)

Mme Sarmite KIKUSTE (LV) (Fed)

M. Jaakko LAAKSO (FI) (Soc)

M. François LONCLE (FR) (Soc)

Mme Muriel MARLAND-MILITELLO (FR) (PPE/DC)

Mme Manuela de MELO (PT) (Soc)

M. Ionas NICOLAOU (CY) (PPE/DC)

M. Yves POZZO DI BORGIO (FR) (PPE/DC)

M. Aleksandr SACHARUK (LT) (Lib)

Mme Luz Elena SANIN NARANJO (ES) (Fed)

M. Cornel STIRBET (RO) (Fed)

M. Tugrul TURKES (TR) (Fed)

M. Harm-Everta WAALKENS (NL) (Soc)

### Membres remplaçants

Mme Fatima ABURTO BASELGA (ES) (Soc)

M. Nikolaos DENDIAS (GR) (Fed)

Mme Lydie ERR (LU) (Soc)

Dr. Thomas FEIST, MdB (DE) (Fed)

M. John GREENWAY, MP (UK) (Fed)

M. Kenan HASIPI (MK)

M. Reijo KALLIO (FI)

M. Mieczyslaw KASPRZAK (PL) (Fed)

M. Geert LAMBERT (BE) (Soc)

M. Daniel LIPSIC (SK) (Fed)

M. Andrew McINTOSH (UK) (Soc)

Mme Nursuna MEMECAN (TR) (Lib)

M. Jean-Claude MIGNON (FR) (PPE/DC)

Mme Fiamma NIRENSTEIN (IT) (PPE/DC)

M. Rory O'HANLON (IE) (Lib)

M. Marian Iulian RASALIU (RO) (Fed)

M. Johannes RÖRING, MdB (DE) (PPE/DC)

M. Maurizio SAIA (IT)

M. Hendrik DAEMS (BE) (Lib)

M. Metin ERGUN (TR) (Fed)

M. Gianni FARINA (IT) (Soc)

M. Paul FLYNN, MP (UK) (Soc)

Mme Annette GROTH, MdB (DE)

M. Denis JACQUAT (FR) (Fed)

Mme Marietta KARAMANLI (FR) (Soc)

M. Tiny KOX (NL) (Soc)

Mme Izabela LESZCZYNA (PL) (Fed)

Mme Christine MCCAFFERTY, MP (UK) (Soc)

Mme Ines de MEDEIROS (PT) (Soc)

M. Atanas MERDJANOV (BG) (Soc)

M. Philippe NACHBAR (FR) (Fed)

Mme Tuija NURMI (FI) (PPE/DC)

M. Dimitrios PAPADIMOULIS (GR)

M. Gonzalo ROBLES OROZCO (ES) (Fed)

Dr. Stefan RUPPERT, MdB (DE) (Lib)

Mme Ana SANCHEZ HERNANDEZ (ES) (Soc)

Mme Mihaela Ioana SANDRU (RO) (Fed)  
M. Stanislaw SZWED (PL) (Fed)  
M. Luca VOLONTE (IT) (PPE/DC)

Mme Aurelija STANCIKIENE (LT) (Fed)  
M. Mehmet TEKELIOGLU (TR) (Fed)



